

Montréal, le 17 août 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande de révision partielle de la décision D-2021-007 rendue
dans le dossier R-4045-2018
Dossier R-4143-2021**

Chères consœurs, chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) vous informe, par la présente, qu'à la suite de sa décision D-2021-103 rendue dans le dossier R-4145-2021, elle cesse le traitement simultané des dossiers R-4145-2021 et R-4143-2021, annoncé dans sa correspondance du 4 mars 2021 (pièce [A-0002](#)), et reprend le traitement actif du dossier R-4143-2021.

Ainsi, la Régie vous convoque à une audience qui se tiendra les **28 et 29 octobre 2021 à compter de 9h, en visioconférence. Les coordonnées de connexion vous seront fournies en temps opportun.**

Par ailleurs, la Régie demande à Bitfarms de lui faire parvenir son plan d'argumentation et ses autorités **au plus tard le 1er octobre 2021 à 12h**. La Régie demande aux autres participants de lui faire parvenir leur plan d'argumentation et leurs autorités **au plus tard le 8 octobre 2021 à 12h**.

Veuillez agréer, chère consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd